

## Rapport du Président

Prévu par l'article L. 225-37 du Code de Commerce (art. 117 de la Loi de Sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

### I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration sont définies par la loi et les statuts.

#### 1 - Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Burelle SA est composé de dix administrateurs dont cinq ne font pas partie du groupe familial (M. Patrice Hoppenot, M. Dominique Léger, M. Henri Moulard, M. Philippe Sala et M. François de Wendel) et sont considérés comme indépendants, à savoir qu'ils n'entretiennent avec la Société, son groupe ou sa direction aucune relation qui soit de nature à compromettre leur liberté de jugement. Les principes de bonne gouvernance sont également respectés par la diversité des compétences et des expériences réunies et la disponibilité et l'implication des membres du Conseil.

Le Conseil est convoqué aussi souvent que l'exigent les affaires de la société. Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois. Le taux moyen de participation des administrateurs s'est élevé à 97 %.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, pour une durée de trois ans, renouvelable sans limitation. Il doit détenir statutairement 100 actions de la société pendant la durée de son mandat.

#### 2 - Mission du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a principalement pour mission de:

- participer à l'élaboration des orientations stratégiques et de veiller à leur mise en œuvre,
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche des affaires et d'en délibérer,
- procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, notamment en ce qui concerne la cohérence générale des comptes et les principes comptables retenus,
- procéder à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales,
- veiller à l'exactitude de l'information financière fournie aux actionnaires et au marché.

Pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, le Conseil d'Administration dispose d'informations financières régulières, notamment sur l'activité, les résultats, la situation financière et le financement de la société et de ses filiales ainsi que sur les projets de croissance externe significatifs.

Les documents soumis à l'analyse et à la décision du Conseil sont transmis à chaque membre du Conseil plusieurs jours avant la séance.

Les principes et règles selon lesquels le Conseil d'Administration arrête les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport de gestion social en page.

### **3 - Mission du Comité des Comptes**

Le Comité des Comptes a pour objectif de faciliter l'exercice des missions du Conseil d'Administration qui garde seul la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés. Il est composé de trois administrateurs indépendants, M. Patrice Hoppenot, M. Philippe Sala et M. Dominique Léger, ce dernier en assurant la Présidence. Sont également présents aux réunions du Comité des Comptes, le Directeur Financier, le Secrétaire Général de Burelle SA et les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes se réunit aussi souvent que nécessaire. Au cours de l'exercice 2006, il s'est réuni deux fois, pour la préparation de l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Tous les membres du Comité étaient présents à ces deux séances.

Le Comité des comptes a pour mission de :

- examiner les comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, et d'approfondir les sujets qui lui semblent pertinents, avant la présentation des comptes au Conseil d'Administration,
- examiner les principes et méthodes comptables retenus et de prévenir tout manquement éventuel à ces principes et méthodes sur indication des Commissaires aux Comptes,
- examiner les conclusions et recommandations des Commissaires aux Comptes,
- donner un avis sur la proposition de nomination ou de renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes présentée par le Président-Directeur Général, et de veiller au respect des règles assurant l'indépendance des Commissaires aux Comptes et la bonne conduite de leur mission,
- évaluer les procédures de contrôle interne en place et examiner les interventions effectuées par l'audit interne si nécessaire,
- examiner les risques financiers et les engagements hors bilan significatifs,
- d'une manière générale, s'informer sur tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou comptable du groupe.

## **II. LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

En application des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (NRE), les statuts de la société ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2002 afin de permettre au Conseil d'Administration de se prononcer sur une éventuelle séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2002 a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président-Directeur Général qui exerce ceux-ci dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil d'Administration.

### III. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Ce rapport présente le système de contrôle interne de Burelle SA, holding financier du groupe Burelle. Portant sur le contrôle interne d'une société mère, il s'attache particulièrement à présenter les procédures visant à optimiser le contrôle de celle-ci sur ses filiales et participations et à garantir notamment la fiabilité des comptes consolidés.

#### 1 - Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe Burelle ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ces procédures adoptent de fait une définition comparable à celle du référentiel international COSO (Rapport du Committee Of Sponsoring Organisation, 1992).

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

#### 2 - Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

##### A. Les acteurs du contrôle interne du groupe

Burelle SA est le holding financier du groupe Burelle comprenant :

- la Compagnie Plastic Omnium, filiale industrielle, dont Burelle SA détient 51,1 % du capital social,
- la Compagnie Signature, filiale industrielle à 100 %,
- la société Sofiparc, filiale à 100 %, qui détient et gère le patrimoine immobilier non-industriel du groupe,
- la société Burelle Participations, société de capital-investissement contrôlée à 100 %.

Outre son Conseil d'Administration, le principal organe de contrôle de Burelle SA est le **Comité Burelle**. Celui-ci a pour mission de veiller à la bonne marche des affaires du groupe en dehors des réunions des Conseils d'Administration des sociétés constituantes. Pour chacune des principales entités, il examine l'activité, les grands développements, les résultats mensuels et le suivi des questions importantes. Il est constitué du Président-Directeur Général et des trois Directeurs Généraux Délégués. Il se réunit une fois par mois.

**Le Président-Directeur Général de Burelle SA** est Président ou membre des Conseils d'Administration des principales sociétés du groupe. **Les Directeurs Généraux Délégués de Burelle SA** sont membres des Conseils d'Administration des principales filiales de Burelle SA et de certaines sous-filiales, soit en tant que Président-Directeur Général ou Vice-Président, soit en tant qu'administrateur, dans certains cas aux côtés d'administrateurs externes au groupe.

Les deux principales filiales du groupe Burelle, la Compagnie Plastic Omnium et la Compagnie Signature, sont gérées et supervisées au niveau opérationnel par un **Comité de Direction** qui se réunit une fois par mois pour débattre de façon collégiale des activités courantes et des perspectives.

Ce Comité de Direction examine de façon transversale les objectifs commerciaux, les investissements industriels, les sujets sociaux et légaux, les axes de recherche et développement, les opérations de fusions-acquisitions, les aspects financiers et budgétaires et le rapport de développement durable, intégrant toutes les données de sécurité, d'environnement et de mise aux normes de chaque site dans le monde dans une démarche de progrès continu.

Les grandes hypothèses et orientations de la Compagnie Plastic Omnium, de la Compagnie Signature et de leurs filiales respectives sont arrêtées par la Direction Générale et présentées au Conseil d'Administration compétent.

La Compagnie Plastic Omnium exerce un contrôle sur les sociétés Inergy Automotive Systems, détenue à 50 %, et sur HBPO, détenue à 33,33 %, par l'intermédiaire de ses représentants au sein du Conseil d'Administration et du Comité Financier de ces sociétés où siègent les maisons mères. Ces réunions se tiennent trimestriellement.

Le **département d'audit interne**, rattaché à la Direction Financière de la Compagnie Plastic Omnium, est composé de six auditeurs dont un spécialiste des systèmes d'information. Il a vocation à intervenir sur l'ensemble du périmètre de la Compagnie Plastic Omnium et, en tant que prestataire, sur celui de la Compagnie Signature et sur les autres sociétés du groupe Burelle. Il rapporte systématiquement au Directeur Général Adjoint et au Secrétaire Général de la Compagnie Plastic Omnium et, sur demande, au Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium, au Président de la Compagnie Signature ou au Président-Directeur Général de Burelle SA, selon le cas. Son rôle est d'apporter une démarche d'analyse et de contrôle indépendante au management des filiales et du groupe avec les objectifs suivants :

- permettre l'optimisation des performances de chaque entité en mettant en évidence des axes d'amélioration,
- garantir l'intégrité, la pertinence et la permanence des informations financières remontées au groupe,
- s'assurer de l'application des lois en vigueur dans le pays,
- s'assurer de l'application des procédures mises en place par le groupe,
- assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine.

Chaque site ou filiale du groupe est audité selon une fréquence qui tient compte de ses risques spécifiques. Pour Inergy Automotive Systems et HBPO, les missions d'audit interne sont réalisées conjointement avec les auditeurs des autres maisons mères.

L'Audit Interne rend compte de chacune de ses missions au **Comité d'Audit Interne**. Ce Comité, présidé depuis 2006 par le Secrétaire Général de la Compagnie Plastic Omnium et composé des principaux responsables de la Direction Financière et de la Direction Juridique de la Compagnie Plastic Omnium, approuve les travaux de l'audit interne et s'assure auprès des sociétés concernées de la mise en œuvre des plans d'actions nécessaires par les entités auditées. Il oriente la stratégie de l'audit interne et arrête le plan d'audit annuel du groupe. Ce comité se réunit au minimum 3 fois par an.

En 2006, 33 missions d'audit interne ont été réalisées. Ces missions ont consisté, pour l'essentiel, en l'audit global d'un site ou d'une société. Plusieurs missions traitant de sujets spécifiques ou transverses ont également été menées. Pour sa première année d'intégration au plan d'audit, HBPO a été couvert pour le tiers de ses sites. Aucune des missions menées n'a révélé de dysfonctionnement majeur pouvant remettre en cause l'efficacité du contrôle interne au sein du groupe. Une première campagne d'autoévaluation du contrôle interne a par ailleurs été lancée en 2006 sur le périmètre de ses entités opérationnelles, ce qui devra permettre d'en mesurer, dans le temps, l'évolution en terme de qualité.

## **B. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société**

Les employés de Burelle SA, de la Compagnie Plastic Omnium, de la Compagnie Signature et de Burelle Participations doivent respecter **un code de conduite** qui formalise leur engagement éthique. Ce code de conduite, qui sera actualisé en 2007, s'applique à ces sociétés et à toutes leurs filiales et sociétés affiliées dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire. La Compagnie Plastic Omnium et la Compagnie Signature exercent toute leur influence et leurs droits pour encourager leurs autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce code.

Basé sur le respect des règles de droit, ce code de conduite aborde les domaines de l'emploi, de la sécurité, de l'environnement. Il définit également la nature des relations que Burelle SA, la Compagnie Plastic Omnium et la Compagnie Signature souhaitent avoir avec leurs partenaires (clients, actionnaires, fournisseurs...) dans le cadre de leur politique de développement durable, et particulièrement dans celui de leur développement à l'international. Identifiant les bonnes pratiques, il fixe ainsi les conduites à tenir dans les conditions d'un marché globalisé.

Les procédures de contrôle interne à l'intérieur du groupe Burelle reposent par ailleurs sur un **manuel des procédures** qui comprend les principales règles groupe comptables et financières, de fonctionnement et d'engagement de dépenses.

*Les procédures comptables et financières* : dans le cadre du passage aux normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'ensemble des procédures comptables a été revu et audité par les Commissaires aux Comptes. Ces procédures sont en vigueur pour l'ensemble du périmètre du groupe Burelle.

*Les procédures de fonctionnement* recensent l'étendue des responsabilités internes et externes attribuées à chaque directeur opérationnel ou fonctionnel ainsi que les délégations de pouvoir que chacun d'eux est susceptible d'attribuer. Ces procédures traitent de l'exploitation courante de l'entreprise et des opérations non-courantes telles que les lettres d'intention émises dans le cadre d'opérations de cession/acquisition d'entreprises ou d'activités, qui sont exclusivement signées par la Direction Générale de l'entité concernée, à l'intérieur d'un montant maximum autorisé par son Conseil d'Administration.

*Les procédures d'engagement* fixent les autorisations nécessaires pour engager une dépense, notamment un investissement, une embauche, des frais généraux. Chacune de ces dépenses doit faire l'objet d'une autorisation avant son engagement, suivant un circuit d'autorisation reposant sur différents niveaux hiérarchiques de signatures, avec des plafonds correspondant à chaque niveau.

Ces procédures régissent également les autorisations bancaires. Elles visent à limiter et optimiser l'utilisation des comptes bancaires, d'une part, et à contrôler l'ouverture, les délégations de signature et les conditions de fonctionnement de ces comptes, d'autre part.

### ***Suivi des principaux risques***

- *Risques de marché*

La trésorerie est gérée au niveau mondial quant aux risques de liquidité, de change et de taux.

La stratégie en matière de risques de marché, qui peut se traduire par la prise d'engagements au bilan et hors bilan, est validée par le Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium, par le Président de la Compagnie Signature ou par le Président-Directeur Général de Burelle SA, selon le cas.

Burelle SA, la Compagnie Plastic Omnium, la Compagnie Signature et Sofiparc possèdent leurs propres lignes de crédit et de cessions de créances. La position de trésorerie de chaque entité est suivie hebdomadairement.

- *Risque de liquidité*

Les sociétés du groupe doivent disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à leur développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme, d'une part, de ressources à long terme venant sécuriser sur une longue période la totalité de l'endettement net et, d'autre part, d'instruments financiers à court terme.

La situation de trésorerie de la Compagnie Plastic Omnium et celle de la Compagnie Signature sont suivies quotidiennement et font l'objet d'un rapport de synthèse hebdomadaire au Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium et au Président de la Compagnie Signature.

Au 31 décembre 2006, les ressources financières confirmées à moyen terme s'élèvent à 892 millions d'euros pour un endettement net de 371 millions d'euros.

- *Risque de change*

Burelle SA, à travers ses principales filiales industrielles, la Compagnie Plastic Omnium et la Compagnie Signature, a une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, le groupe est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du groupe consiste à couvrir le risque de change né d'opérations transfrontalières. Cette couverture est réalisée uniquement par la trésorerie centrale en liaison avec les filiales et les pays.

- *Risque de taux*

Le risque de taux est géré pour la dette consolidée du groupe avec pour objectif principal de garantir une couverture des risques permettant d'assurer de manière pérenne la rentabilité de l'exploitation au regard du ratio résultat d'exploitation/frais financiers.

Au 31 décembre 2006, 78 % de la position de taux sur dettes en euros et 85 % de la position de taux sur dettes en dollars sont couverts, à respectivement 4 ans et 3 ans, par des instruments financiers non spéculatifs.

### ***Risques opérationnels***

- *Risques liés à l'environnement*

Les deux filiales industrielles de Burelle SA, la Compagnie Plastic Omnium et la Compagnie Signature, ont mis en œuvre une politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en faveur de leurs employés et du respect de leur environnement, décrite pour la Compagnie Plastic Omnium dans la partie Développement Durable de son rapport annuel.

Cette politique est déployée au sein de chaque filiale par le biais de réseaux internes coordonnés par les responsables Sécurité Environnement des filiales et divisions et le Directeur Sécurité-Environnement, avec une volonté de responsabilisation des différents acteurs. Elle est pilotée par le Comité de Direction qui suit mensuellement la performance en matière de sécurité et d'environnement de tous les sites du groupe dans le monde.

Les Directeurs de filiales et de division sont responsables de la gestion et du suivi des risques liés à l'environnement en coordination avec le Secrétaire Général et le Directeur Sécurité-Environnement et Innovation de la Compagnie Plastic Omnium.

- *Risques liés aux produits et services vendus*

La Compagnie Plastic Omnium et la Compagnie Signature sont exposées au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de leurs clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés.

Ces sociétés sont également soumises au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, la Compagnie Plastic Omnium et la Compagnie Signature ont souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

- *Risques projets automobiles (Compagnie Plastic Omnium)*

Toute acceptation d'un projet automobile fait l'objet d'une étude de rentabilité standardisée avec des critères de rentabilité et de retour sur investissements fixés par la Direction Générale de la Division Automobile concernée.

Une fois le projet accepté, il est suivi, de son démarrage jusqu'à 6 mois après le démarrage en production, en tranches d'étapes («jalons») où toutes les données financières et techniques sont analysées et corrigées si besoin.

- *Risques clients*

L'état des encours et des échus par filiale, par pays et par activité est analysé à chaque Comité de Direction. Par ailleurs, un état des litiges de toutes sortes est suivi par le Secrétaire Général de la Compagnie Plastic Omnium et présenté de façon régulière au Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium ou au Président de la Compagnie Signature.

- *Risques juridiques*

La Direction Juridique s'appuie si besoin sur des conseils locaux et un réseau de correspondants dans les principaux pays. Ce département accompagne les directions opérationnelles et fonctionnelles dans toutes leurs opérations, gère les risques juridiques métiers et/ou spécifiques et pilote les litiges.

- *Risques fiscaux*

La Direction Fiscale s'appuie sur des conseils locaux et un réseau de correspondants dans les principaux pays. Ce département accompagne les filiales dans leurs obligations fiscales et contrôle directement la gestion des risques relevés lors d'audits ou issus d'opérations particulières.

Un reporting fiscal a été mis en place en 2006 en vue d'une gestion centralisée complète des impôts différés et de la diminution du temps de production des comptes consolidés; par ailleurs, il permet à la Direction Fiscale de disposer des informations fiscales tant actuelles que prévisionnelles assurant la Direction Générale d'un suivi complet de ses risques fiscaux et d'une gestion optimale de sa charge d'impôt.

En 2006, les départements juridiques et fiscaux ont accru leur couverture internationale par l'installation d'équipes dédiées en Amérique du Nord.

### ***Assurance – Couverture des risques***

Il a été mis en place un programme mondial d'assurances comportant les mêmes garanties pour toutes les sociétés filiales.

Ce programme est accompagné de polices locales dans tous les pays où le groupe est implanté. Ce programme porte sur l'ensemble des risques qui pourraient affecter ses activités, ses résultats ou son patrimoine. Il est validé une fois par an par le Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium, le Président de la Compagnie Signature ou par le Président-Directeur Général de Burelle SA, selon le cas. Les couvertures et les montants de garantie sont conformes à la pratique du secteur.

### **C. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère**

La fonction comptable est décentralisée en filiale. Il existe un premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers des filiales au niveau local, puis un second par la division opérationnelle pour la Compagnie Plastic Omnium, et au niveau du holding de tête pour la Compagnie Signature. La Direction Financière représente un troisième niveau de contrôle de ces éléments, avec un rôle supplémentaire d'homogénéisation de l'information financière produite localement et de production d'information financière consolidée.

Les principales missions de la Direction Financière qui orientent le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Burelle sont donc les suivantes :

- 1 - Suivi centralisé de la trésorerie,
- 2 - Définition des normes financières groupe et gestion coordonnée des systèmes d'information financière,
- 3 - Production et contrôle de l'information financière du groupe.

### ***Suivi centralisé de la trésorerie du groupe***

La Direction Financière a mis en place en 1995 un suivi centralisé de la trésorerie comportant un cash pooling et un netting au niveau mondial (sauf pour les pays où les règles locales ne le permettent pas), qui permet de produire quotidiennement une situation de trésorerie de l'ensemble des filiales du groupe.

La gestion des financements, des flux et des risques de change et de taux est centralisée.

Aucune société du groupe ne négocie de financement en propre sans l'accord de la Direction Générale. Chacune des sociétés qui n'ont pas de ligne de crédit en propre se voit attribuer en début d'année une ligne de crédit interne : le montant de celle-ci est défini, pour chaque mois, après approbation par la Direction Générale du budget annuel mensualisé. Dès que cette ligne de crédit est utilisée à au moins 95 %, tout tirage supplémentaire doit être justifié par le Directeur Général de la filiale ou le Directeur Général de la Division auprès du Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium ou auprès du Président de la Compagnie Signature, selon les montants et les justifications produits à la Direction Financière.

Un reporting de trésorerie est transmis chaque semaine au Président-Directeur Général et à la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium et à celle de la Compagnie Signature.

### ***Définition des normes financières groupe et gestion des systèmes d'information financière***

L'homogénéité des états financiers du groupe est d'abord garantie par l'adoption d'un plan de compte et de procédures comptables communs à toutes les entités du groupe. Ce plan de compte et ces procédures comptables tiennent compte de la spécificité des différentes activités des filiales du groupe et sont définis par la Direction Comptable et Fiscale qui est seule compétente pour le modifier.

Cette homogénéité est également sécurisée par une gestion coordonnée au niveau groupe des systèmes d'information financière qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale du groupe : la comptabilité, le système de reporting et le système de consolidation.

### ***Production et contrôle de l'information financière du groupe***

L'information financière groupe est produite par la Direction Financière à l'occasion :

- du reporting mensuel et du process budgétaire,
- de la consolidation statutaire tous les six mois.

L'ensemble est établi dans un système d'information unifié.

Toutes les filiales contrôlées par la Compagnie Plastic Omnium et par la Compagnie Signature entrent dans le périmètre du reporting. Le périmètre de la consolidation comprend, en plus de Burelle SA, les sociétés Sofiparc et Burelle Participations.

- *Reporting mensuel et process budgétaire*

Le reporting mensuel est transmis en J+11 à la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium et à celle de la Compagnie Signature et analysé tous les mois en Comité de Direction, avant d'être transmis au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de Burelle SA pour revue au sein du Comité Burelle avant la fin du mois.

Le reporting comprend un compte de résultat détaillé par destination ainsi qu'un suivi des coûts de production et de structure. Il donne également, au niveau bilantiel, un tableau complet des flux de trésorerie, ainsi qu'un reporting « Environnement et Sécurité ». Ces éléments sont fournis pour chaque filiale opérationnelle et chaque division.

Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, en mensuel et en cumul, avec le réalisé de l'année précédente et le budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations. Il présente enfin chaque mois une prévision de l'activité sur les trois mois à venir.

Le processus budgétaire est réalisé en parallèle du reporting. Il débute en septembre par l'élaboration du budget de l'année suivante par les filiales et divisions opérationnelles pour soumission à la Direction Générale en novembre et validation définitive en décembre, puis présentation au Conseil d'Administration compétent. Ce budget est réestimé trois fois en cours d'année, sans pour autant remettre en cause le budget initial qui reste la seule référence. Ces réestimations sont un moyen de gestion permettant d'affiner si nécessaire les plans d'action et sont utilisées par la Direction Générale afin d'assurer une communication financière actualisée vis-à-vis de la communauté financière.

Ce budget s'appuie sur le plan stratégique, approuvé en juillet de l'année précédente par le Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium ou par le Président de la Compagnie Signature. Ce plan présente les prévisions à 5 ans pour le compte de résultat et le bilan, en fonction de la stratégie commerciale, industrielle et financière du groupe et des divisions opérationnelles.

Aucun incident notable et significatif ne s'est produit en 2006 qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus.

## **PLAN D' ACTIONS POUR 2007**

Burelle SA et ses filiales poursuivent leur projet visant à :

- améliorer la qualité de l'information financière,
- fluidifier et simplifier les processus de remontée et de traitement de l'information,
- réduire les délais de production et de publication des comptes.

La Compagnie Plastic Omnium et la Compagnie Signature développeront en 2007 une cartographie des risques. Cet outil de management deviendra également une base de construction du plan d'audit interne.

Enfin, en terme de management de l'Environnement et de la Sécurité, le groupe poursuivra ses efforts, avec notamment, pour objectif, la certification ISO 14 001 de tous ses sites groupe (contre 95 % à fin 2006), le lancement d'un plan de certification Santé et Sécurité au travail OHSAS 18001 (5 sites déjà réalisés en 2006) et la réduction des taux de fréquence et de gravité des accidents de travail.